



**Pont Champlain : favoriser le financement utilisateur-payeur et la participation du privé**

**Montréal, le 28 juin 2013** – Dans une lettre qu’aurait adressée hier le ministre des Transports du Québec, Sylvain Gaudreault, à son homologue Fédéral le ministre Denis Lebel, et dont le journal La Presse aurait obtenu copie, il aurait encore une fois rejeté la formule de péage privilégiée par Ottawa pour financer la construction du nouveau pont Champlain et de ses approches.

Le ministre Gaudreault aurait demandé que le pont soit entièrement financé à partir des fonds fédéraux. Par ailleurs, en annonçant le remplacement du pont Champlain, en 2011, le ministre Lebel avait très clairement déclaré qu’Ottawa privilégiait sa réalisation selon un mode de partenariat public-privé (PPP) et qu’une telle formule impliquait, nécessairement, l’imposition d’un péage. La Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) réitère son appui à cette approche du Fédéral à condition que le montant du péage soit abordable tout en constituant un incitatif au transfert modal en faveur du transport en commun.

Le ministre Gaudreault aurait aussi du même coup réitéré que le gouvernement du Québec souhaite la participation du gouvernement fédéral au financement d’un train léger de type SLR comme mode de transport collectif sur ce nouveau pont, dont le coût présentement estimé serait entre 1,4 et 2 milliards \$. Le ministre Lebel avait déjà pris position en suggérant à Québec de profiter de programmes d’infrastructures mis en place par le Gouvernement du Canada. La FCCQ croit que Québec, à l’instar des autres provinces, aurait avantage à profiter de toutes les sources de financement qui lui sont disponibles : les fonds fédéraux d’infrastructures comme ceux privés associés aux partenariats publics-privés.

« Le recours au partenariat public-privé incluant le péage et à une tarification juste du transport en commun, sont des leviers reconnus et utilisés dans beaucoup de juridictions pour le financement d’infrastructures de transport. Le recours au péage sur les voies autoroutières et les ouvrages d’art est une pratique largement répandue ailleurs dans le monde qui permet d’engranger des revenus stables et substantiels, dans le respect du principe de l’utilisateur-payeur en plus de stimuler l’utilisation du transport en commun», affirme Françoise Bertrand, présidente-directrice générale de la FCCQ.

Le péage permet de financer l’ensemble des coûts associés à la construction, mais aussi ceux de l’entretien sur la durée de vie des voies d’accès routier et de l’ouvrage d’art. Autrement dit, le péage vise à couvrir le coût total de possession du projet.

La FCCQ demande à Québec de rendre public son évaluation du coût du péage associée au projet du nouveau pont, mais lui suggère aussi d'effectuer une étude de «benchmarking» des tarifs de péages de projets similaires ailleurs dans le monde.

Finalement, la lettre du ministre Gaudreault confirmerait la demande de Québec que le nouveau pont soit un ouvrage d'art distinctif et qu'il soit réalisé à la suite d'un concours international d'architecture. La FCCQ appuie cette demande à condition qu'elle demeure un stimulant pour la créativité des concepteurs sans qu'elle exerce une pression à la hausse sur le coût du projet. Il ne devrait pas y avoir de raison qu'un beau pont bien conçu soit plus cher qu'un pont qui serait laid ou sans intérêt.

#### **À propos de la FCCQ**

Grâce à son vaste réseau de plus de 150 chambres de commerce et 1200 entreprises du Québec, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) représente plus de 60 000 entreprises et 150 000 gens d'affaires exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois.

Plus important réseau de gens d'affaires et d'entreprises au Québec, la FCCQ est l'ardent défenseur des intérêts de ses membres au chapitre des politiques publiques, favorisant ainsi un environnement d'affaires innovant et concurrentiel.

-30-

Renseignements :

Jacques Internoscia

Vice-présent Stratégies et Affaires économiques

Fédération des chambres de commerce du Québec

Tél. : 514 844-9571 p. 3257

Cell : 514 983-7914

[jacques.internoscia@fccq.ca](mailto:jacques.internoscia@fccq.ca)